

Règlement particulier du 23^{ème} Tournoi de Suresnes – 17 et 18 Décembre 2022

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- a. Le tournoi est autorisé sous le numéro 22.LIFB.92/TI.L./001 et sous le nom « 23^{ème} tournoi de Suresnes ». Il se déroule les 17 et 18 décembre 2022, au gymnase Aubry (stade Maurice Hubert), 21 rue Alexandre Maistrasse, 92500 Rueil Malmaison, sur 7 terrains.
- b. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- c. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- d. Le Juge-Arbitre de la compétition est Olga Petrova. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.b.
- e. Les règles sanitaires appliquées seront celles en vigueur au niveau national à la date du tournoi.

Article 2 : Séries et Tableaux

- a. Le « 23^{ème} tournoi de Suresnes » est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories cadets, juniors, seniors et vétérans.
- b. Les séries proposées sont : P, D9/D8 et D7/R6, sur les tableaux SH, SD, DH, DD, DX
- c. En fonction du nombre d'inscrits et afin d'optimiser l'échéancier, l'organisateur se réserve le droit de diviser les séries en sous-groupes. Le découpage se fera en fonction du CPPH à la date du 17 novembre 2022.
- d. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux
- e. Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- f. Le début des simples et mixtes se dérouleront le samedi. Les phases finales associées (demi-finales et finales) seront programmées le dimanche. Les doubles se joueront intégralement le dimanche.
- g. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de cinq inscrits.

Article 3 : Inscriptions

- a. La date limite d'inscription est fixée au 20 novembre 2022.
- b. Le CPPH pris en compte pour la constitution des tableaux sera celui du jeudi 17 novembre 2022.
- c. La date du tirage aura lieu le 2 décembre 2022. Le CPPH pris en compte à cette date servira pour la désignation des têtes de série.

- d. La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard
- e. Une liste d'attente sera publiée dans la semaine après le 20 novembre 2022.
- f. Pour les doubles, la date d'inscription de la paire sera celle du 2ème joueur
- g. Les joueurs pourront s'inscrire sur 1 ou 2 tableaux. S'ils s'inscrivent sur 2 tableaux, cela ne peut être que simple et double ou mixte et double
- h. Pour les doubles et les mixtes, la moyenne des deux classements sera prise en compte pour calculer les points de la paire
- i. Pour les tableaux de simple, le surclassement n'est pas autorisé
- j. Pour les tableaux de doubles ou mixte, un surclassement simple est autorisé pour un joueur si l'autre joueur de la paire a le classement de la série visée.
- k. Les inscriptions se font intégralement en ligne sur le site <https://v5.badnet.org/>.
- l. Les frais d'inscription s'élèvent à 16€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux, 2€ étant reversés à la FFBaD. Le paiement se fait uniquement sur BadNet au moment de l'inscription.
- m. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 (sauf les joueurs uniquement inscrits en double) et le dimanche de 08h00 à 19h00 (heure de début de match). Aucune dérogation horaire n'est acceptée

Article 4 : Forfaits

- a. Tout joueur s'inscrivant au « 23^{ème} tournoi de Suresnes » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- b. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - i. si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ii. si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- c. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- a. Les convocations sont envoyées par mail à l'adresse mail indiquée sur BadNet. Elles seront également disponibles sur notre site web www.bcs92.fr ainsi que sur BadNet et ebad. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- b. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- c. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

- d. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- e. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les YONEX AS-30.
- f. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- g. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- h. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- i. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- j. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- k. Les remises de prix auront lieu le dimanche à la fin du tournoi. Chaque finaliste ou vainqueur devra être présent à cette remise pour bénéficier de sa récompense.
- l. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- m. La participation au tournoi nom du tournoi requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- n. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton)